

Séance du 10 mars 2026

Date de la convocation: 04 mars 2026

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votes exprimés : 9

Votes "Pour" : 9

Votes "Contre" : 0

Abstentions de vote : 0

Le 10 mars 2026 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice ESPINASSE

Présents : Patrice ESPINASSE, William GEORGES, Marie-Ange FOLLIOU, Jean-Sébastien COHAS, Chantal PALLANCHE, Gérard PEREZ, Franck BLANC, Romain CHABRE, Françoise SAPIN

Représentés :

Excusés : Olivier DUFOUR

Absents : Delphine FORISSIER

Secrétaire de séance : Romain CHABRE

DE_20260310_04

Vote des taux des taxes locales 2026

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au vote des taux des taxes locales pour l'année 2026.

Il rappelle les taux votés en 2025 soit :

- Taxe foncière (bâti) 21,95 %
- Taxe foncière (non bâti) 22,77 %
- CFE 15,80 %
- Taxe d'habitation (pour les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale) 10.81%

Il propose de ne pas augmenter les taux des taxes locales cette année compte tenu de la hausse des bases d'imposition prévisionnelles.

Il rappelle que le taux de la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE de voter les taux d'imposition en 2026 comme suit :**
 - **Taxe foncière (bâti) 21,95 %**
 - **Taxe foncière (non bâti) 22,77 %**
 - **CFE 15,80 %**
 - **Taxe d'habitation (pour les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale) 10.81%**

Ont signé au registre,

Le Maire, Patrice ESPINASSE

Le secrétaire de séance, Romain CHABRE